

**République Française**  
**COMMUNE DE SIGEAN**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 22  
votants : 27  
en exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre  
Le lundi 8 avril à 18h00  
Le Conseil municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal le mardi 2 avril 2024

**Objet :**

Contractualisation avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, et attribution. Cercle Nautique des Corbières

**Présents :** Michel JAMMES, maire ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Brigitte CAVERIVIERE ; Yves YORILLO ; Cécile BARTHOMEUF ; Claudette PYBOT ; Carlo ATTIE ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Serge DEIXONNE ; Stéphane SANTANAC ; Jacqueline PATROUX ; Florian FAJOL ; Angélique PIEDVACHE ; Marcel CAMICCI ; Ghislaine RAYNAUD ; Sylvie LASSERRE ; Michel SANTANAC

**Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales :** Jean-Luc MASS par Régine RENAULT ; Julien RIBOT par Cécile BARTHOMEUF ; Lucie TORRA par Sylvie LASSERRE ; Clélia PI par Yves YORILLO ; Jean-Michel LALLEMAND par Michel SANTANAC.

**Absents :** Isabelle PINATEL ; Jérôme BRUIN.

**Secrétaire de séance :**

**Monsieur le Maire expose :**

**L'association Cercle Nautique des Corbières (CNC)** ayant pour objet la pratique des activités nautiques, a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 26 100 €

A l'appui de cette demande au titre de 2024, l'association a adressé un dossier comprenant les informations sur l'association ainsi que sur la réalisation effective et conforme de la convention d'attribution de subvention de l'année 2023.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé de renouveler la convention relative à l'attribution d'un concours financier au titre de 2024 et d'accorder à l'association Cercle Nautique des Corbières une subvention de 26 100 €

**Le Conseil municipal,**

**Ouï** l'exposé de son Président,

**Vu** l'avis favorable de la commission des Finances du 20 mars 2024

**MISE EN LIGNE LE 11-04-2024**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés (27 pour) :**

- **Prend** connaissance de la convention relative à l'attribution d'un concours financier au titre de 2024 au Cercle Nautique des Corbières pour un montant de 26 100 €
- **Approuve** ladite convention
- **Autorise** la signature par le Président et son exécution
- **Dit** que la dépense sera imputée à l'article L.65748 du budget primitif 2024.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu  
De sa transmission en Préfecture le 10/04/2024  
Et de la publication le 11/04/2024  
Réception en Préfecture le 10/04/2024

**Le Maire,  
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance  
Sylvie LASSERRE**